



PUBLIE LE 16/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_204

OBJET : Tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a intégré les compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2018.

En plus des redevances facturées pour alimenter les recettes des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la Communauté d'Agglomération du Cotentin exécute des prestations de service auprès des usagers. Elle applique à cet effet des tarifs spécifiques permettant de se faire rembourser auprès des usagers des frais correspondants engagés.

Les indices traduisant l'évolution des coûts de ces prestations augmentent de 3,9 %, représentant l'évolution des coûts et charges liés à l'exploitation du service sur ces domaines d'intervention.

Il est donc proposé d'appliquer ce coefficient sur les tarifs applicables en régie pour les prestations de services d'eau potable et d'assainissement à l'identique des tarifs appliqués par nos délégataires.

Aussi, pour l'année 2025, il est proposé d'appliquer une évolution de 3.9 %.

Les tarifs présentés en annexe sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 relative à l'orientation sur la restitution des compétences,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 169 - Contre : 3 - Abstentions : 10) pour :

- **Approuver** les tarifs des prestations de service eau potable,
- **Approuver** les tarifs des prestations de service assainissement,
- **Appliquer** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL2024_204

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Tarifs des prestations 2025

12 DÉCEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 29/11/2024

Envoi Complémentaire le 05/12/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 155

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRIENS Eric, MELIN Katy suppléante de BRISSET Franck, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 18h35), FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam (A partir de 18h29), HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h29), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie (A partir de 18h58), HOULLEGATTE Valérie (A partir de 19h07), HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel (Jusqu'à 19h30), LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE

Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN F
MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Her
Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, OLIVIER Stéphane,
PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (A partir
de 18h29), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), POIGNANT Jean-
Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ
Fabrice (A partir de 18h57), RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François,
SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc,
SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane (A partir de
18h29), TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSELIN
Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à RONSIN Chantal, ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, BALDACCI
Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de
20h24), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine,
DIGARD Antoine à MAHIER Manuela, DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie,
HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à MARGUERITTE
Camille (Jusqu'à 18h58), HOULLEGATTE Valérie à VANSTEELANT Gérard (Jusqu'à
19h07), HULIN Bertrand à VARENNE Valérie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry,
LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie, LEFAIX-VERON Odile à LELONG Gilles,
LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMONNIER Thierry à SOINARD Philippe, MARTIN-
MORVAN Véronique à LEFER Denis, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert,
PLAINEAU Nadège à HAMEL Estelle (A partir de 20h00), PROVAUX Loïc à CASTELEIN
Christèle, TARIN Sandrine à FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), VASSAL Emmanuel à
SOURISSE Claudine.

Absents/Excusés :

BRANTHOMME Nicole, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, LE PETIT Philippe, LE
POITTEVIN Lydie, PERROTTE Thomas, PIC Anna, SIMON François, VIVIER Nicolas.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le


TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT A COMPTER ID : 050-200067205-20241216-DEL2024_204-DE

EAU POTABLE			
PRESTATIONS		UNITE	2025 HT
Branchements			
Branchements ordinaires	Diamètre inférieur ou égal à 50 mm et longueur inférieure ou égale à 8 m	Forfait*	1 860,38 €
ml supplémentaire		ml	98,82 €
Branchements de courte durée (conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné)		Forfait	186,00 €
Branchements dans les ensembles résidentiels conventionnés (sans terrassement)		Forfait	406,88 €
Diagnostic amiante des enrobés		Forfait	232,50 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 50 mm, forage horizontal	Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Compteurs			
Fourniture et pose de compteurs	Diamètre jusqu'à 40 mm	Unité	81,37 €
	Diamètre supérieur à 40 mm	Sur devis suivant marché public en vigueur	
Point de comptage supplémentaire	Diamètre 15 mm	Unité	93,00 €
	Diamètre supérieur à 15 mm	Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Déplacement de compteur		Forfait	197,63 €
Dépose de compteur		Forfait	81,37 €
Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné lorsque le comptage est exact		Forfait	210,92 €
Fourniture et pose d'un regard de compteur		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Vente structures extérieures		Prix au m3	0,86 €
Interventions			
Ingénieur		Heure	116,25 €
Technicien		Heure	63,94 €
Agent		Heure	34,88 €
Pelle <3t5 avec chauffeur		Heure	58,13 €
Camion PL avec chauffeur		Heure	87,19 €
Contrôle des travaux de branchement réalisés par un tiers et vérification de récolement en classe A		Heure	155,85 €
Par contrôle			
Non respect du règlement de service		Forfait	232,51 €
Absence de réponse au service pour la relève du compteur (après deux relèves sans accès direct du service au compteur)		Forfait	Forfait correspondant à une consommation de 200 m3
Temps passé pour les rendez-vous et/ou déplacements inutiles à la demande de l'utilisateur : facturation réelle au temps passé		Heure	63,94 €
Poteaux incendies			
Mesure Débit/Pression des poteaux incendies		Forfait*	48,82 €
Fourniture et pose de poteau incendie		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Fourniture pièces liées à la défense incendie		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
ASSAINISSEMENT			
PRESTATIONS		UNITE	2025 HT
Branchements ordinaires EU	Diamètre inférieur ou égal à 160 mm et longueur inférieure ou égale à 8 m	Forfait*	1 976,29 €
ml supplémentaire EU		ml	151,12 €
Réparation branchement		Forfait	232,51 €
Réparation bouche d'égout		Forfait	581,26 €
Fermeture / Obturation		Forfait	116,25 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur ou égal à 160 mm, forage horizontal, profondeur supérieure à 2m	Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Diagnostic amiante des renrobés EU		Forfait	232,51 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20241216-DEL2024_204-DE

Construction d'un branchement sans autorisation préalable du service assainissement collectif ou de son prestataire		Forfait	519,50 €
Frais réparation d'un branchement rendu nécessaire par infraction au règlement de service ou la négligence ou la maladresse de l'usager		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Frais de désobstruction d'un branchement rendue nécessaire par infraction au règlement de service ou la négligence ou la maladresse de l'usager		Forfait	114,29 €
Branchements ordinaires EP - non soumis à TVA	Diamètre inférieur à 160 mm et longueur inférieure ou égale à 8 m	Forfait*	2 371,56 €
ml supplémentaire EP - non soumis à TVA		ml	181,36 €
Fourniture et pose 1ère gargouille			
Gargouille supplémentaire - non soumis à TVA		Forfait	558,02 €
Diagnostic amiante des enrobés EP - non soumis à TVA		Forfait	279,00 €
Construction d'un branchement EP sans autorisation préalable du service ou de son prestataire - non soumis à TVA		Forfait	623,40 €
Frais de réparation d'un branchement EP rendu nécessaire par infraction ou la négligence ou la maladresse de l'usager - non soumis à TVA		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Frais de désobstruction d'un branchement EP rendu nécessaire par infraction ou la négligence ou la maladresse de l'usager - non soumis à TVA		Forfait	137,15 €
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Interventions			
Ingénieur		Heure	116,25 €
Technicien		Heure	63,94 €
Agent		Heure	34,88 €
Hydrocureuse		Heure	116,25 €
Passage caméra		Heure	93,00 €
Pelle <3t5 avec chauffeur		Heure	58,13 €
Camion PL avec chauffeur		Heure	87,19 €
Réception matières de vidange - Période classique	Secteur régie	t	34,87 €
		m3	29,06 €
	Secteur DSP Lot 1 (Secteur Nord-Est) - Part communautaire	m3	11,29 €
	Secteur DSP Lot 2 (Secteur Sud-Ouest) - Part communautaire	m3	11,44 €
Réception matières de vidange - Période spécifique nécessitant une hygiénisation	Secteur régie	t	69,75 €
		m3	58,12 €
	Secteur DSP Lot 1 (Secteur Nord-Est) - Part communautaire	m3	22,60 €
	Secteur DSP Lot 2 (Secteur Sud-Ouest) - Part communautaire	m3	22,90 €
Contrôle des travaux de branchement réalisés par un tiers et vérification de récolement en classe A - Par contrôle		Forfait	155,85 €
Demande spécifique de l'abonné		Sur devis suivant marché public en vigueur et en appliquant 10 % de frais administratifs	
Non respect de règlement de service		Forfait	232,51 €
Temps passé pour les rendez-vous et/ou déplacements inutiles à la demande de l'usager : facturation réelle du temps passé		Heure	63,94 €
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT EN TRANCHEE COMMUNE			
PRESTATIONS		UNITE	2025 HT
Branchements ordinaires (diamètre inférieur à 50 mm pour l'eau potable et 160 mm pour l'assainissement et longueur inférieure ou égale à 8 m)	Pour plusieurs réseaux <u>dans la même tranchée</u> OU branchement réalisé dans le cadre d'opérations de renouvellement de réseaux	Forfait	Abattement de 20 % sur le ou les forfaits "Branchements ordinaires" / Applicable par unité foncière
ml supplémentaire		ml	

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20241216-DEL2024_204-DE

PRESTATIONS DE SERVICE		
PRESTATIONS	UNITE	2025 HT
Frais d'accès au service		
Frais d'accès au service	Forfait	41,93 €
Frais d'accès au service en intervention astreinte	Forfait	89,59 €
Frais de fermeture et de réouverture de branchements (annule et remplace le prix suspension de fourniture pour convenance de l'utilisateur)	Forfait	63,28 €
Facturation		
Modification de facture à la demande de l'abonné	Forfait	10,55 €
Annulation de facture à la demande de l'abonné	Forfait	10,55 €

*Comprend notamment les démarches administratives amont (DT/DICT, autorisation de voirie...), la mise en sécurité du chantier, le terrassement, la mise en œuvre des équipements (y compris citerne ou coffret mural), le remblaiement en matériaux conformes, les croisements d'ouvrages, la réfection de voirie.